

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République algérienne démocratique et populaire

Ministère de l'enseignement supérieur
à recherche scientifique
Université Abderrahmane MIRA- Bejaia
Faculté de Droit et des Sciences Politiques



جامعة بجاية
Tasdawit n'Bgayet
Université de Béjaïa

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة عبد الرحمن ميرة - بجاية
كلية الحقوق والعلوم السياسية

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Faculté

Droit & Sciences Politiques

Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 01	16/01/2022	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 647 du 07 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur:

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :

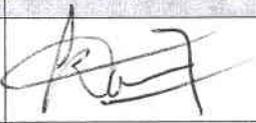
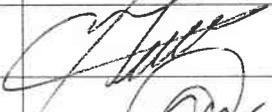
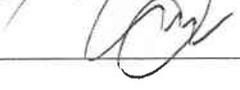
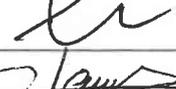
7. D'agrée les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen

Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n°99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.

1. Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté
Membres du conseil scientifique de la faculté ¹

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	ZOUAÏMIA Rachid	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
2	AÏT MANSOUR Kamal	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	ALLAM Lyès	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	TEBRI Arezki	Chef département droit public	
7	BEZGHICHE Boubekeur	Chef département droit privé	
8	DEMOUCHE Hakima	Présidente Comité sc. Dép. Ens. base	
9	AÏT CHAUCHE Dalila	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
10	AÏSSAOUI Azedine	Président Comité sc. Dép. Droit public	
11	SAÏCHE Abdelmalek	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
12	MAZIZ Abdesslem	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
13	BERKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
14	TEBBACHE Azzeddine	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	TRIKI Farid	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
16	BOUDA Mohand Ouamar	Représentant Maîtres-assistants cl. A	
17	MOKHTARI Abdelkrim	Représentant Maîtres-assistants cl. A	
18	KHELFI Abderrahmane	Directeur de Laboratoire	
19	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque	

¹ Conformément à l'arrêté n° 647 du 07 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

Membres du conseil scientifique absents

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	AÏT CHAUCHE Dalila	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé
2	AÏSSAOUI Azedine	Président Comité sc. Dép. Droit public
3	BERKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public
4	TEBBACHE Azzeddine	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé
5	TRIKI Farid	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé

I- Ordre du jour de la session

1. Conditions et modalités pratiques de soutenance de thèse de doctorat ;
2. Adoption des Manifestations scientifiques proposée par le laboratoire L.A.R.E.N.J.

II- Déroulement des travaux de la session ²

1. Point n°1 : Conditions et modalités pratiques de soutenance de thèse de doctorat :

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la proposition des Conditions et modalités pratiques de soutenance de thèse doctorat en prenant compte les trois éléments substantiels adoptés par le conseil scientifique de l'université en date de 25 juin 2018 comme suit :

- Respecter l'équité entre les doctorants en fixant les mêmes conditions de soutenance applicables aux étudiants préparant un doctorat en sciences et à ceux préparant un doctorat du système LMD, étant donné que ces deux diplômes permettent à leurs titulaires de candidater au même poste, d'accéder au même grade et d'avoir les mêmes perspectives de carrière.

- Préserver la dynamique de recherche enclenchée à l'université aussi bien au plan quantitatif que qualitatif de la production scientifique.

- Ne pas s'écarter de l'esprit des textes et se conformer à la réglementation.

Au vu du Décret exécutif n° 98-245n°98-254 du 17 août 1998 modifié et complété relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire ;

Au vu de l'Arrêté n° 191 du 16 juillet 2012, fixant l'organisation de la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du doctorat ;

Au vu de l'Arrête n° 547 du 02 juin 2016 fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat ;

Au vu de l'Arrête n° 191 du 02 Décembre 2020, fixant les modalités d'accès et d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de Doctorat ;

Au vu de l'Arrêté n° 28 du 9 janvier 2022 fixant les modalités d'accès et d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de Doctorat ;

Au vu de l'Arrêté n° 28 du 9 janvier 2022 fixant les modalités d'accès et d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de Doctorat ;

Au vu de la Circulaire n° 3 du 08 mars 2018 relative aux conditions et aux modalités de soutenance d'une thèse de doctorat en sciences ;

Au vu du Procès Verbal du conseil scientifique de l'université de Bejaia en date de 14 décembre 2014;

Au vu du Procès Verbal du conseil scientifique de l'université de Bejaia en date de 25 juin 2018 ;

² Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

Au vu des propositions émises par les comités scientifiques des départements par les délibérations du 13 janvier 2022.

Après avoir ouvert un large débat sur toutes les propositions de toutes les parties prenantes, et à l'issue des discussions et enrichissements des propositions, le Conseil émet les recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS :

- Il convient de permettre le changement de directeur de thèse, de sujet de thèse ou la modification de l'intitulé au-delà de la 2^{ème} année en cas de circonstances exceptionnelles et ce, sur rapport circonstancié du directeur de thèse ;
- Le dossier de soutenabilité doit impérativement comporter le procès-verbal de délibération du comité de formation doctorale ;
- L'association du nom du directeur de thèse à celui du doctorant dans l'article de soutenance ne doit pas être obligatoire, spécialement dans le domaine des sciences sociales ;
- S'agissant des articles publiés dans des revues payantes, il est nécessaire de s'en remettre aux usages et pratiques définis par la Commission Scientifique nationale de validation des revues scientifique et aux listes publiées par la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique ;
- Les articles transmis à une revue avant qu'elle ne fasse l'objet d'un classement dans l'une des catégories doivent être pris en compte s'ils répondent aux critères fixés par le conseil scientifique de l'université par délibération du 14 décembre 2014 ;
- Les articles publiés dans une revue classée dans l'une des catégories doivent être pris en compte pour la soutenance dans le cas du déclassement de la revue en question ;
- Le doctorant doit être tenu de mentionner dans ses publications son affiliation en application des recommandations du conseil scientifique de l'université émises par délibération du 14 décembre 2014 ;
- L'enseignant chercheur co-auteur de la publication présentée pour la soutenance ne peut faire partie du jury, à l'exception du directeur de thèse ;
- Ne peut être désigné membre d'un jury l'enseignant chercheur lié au doctorant par des liens de parenté ;
- A l'issue de la constitution du jury par les organes scientifiques compétents, le doctorant doit être tenu de déposer les exemplaires de sa thèse destinés aux membres dans un délai qui ne saurait excéder un (1) mois ;
- Le président du jury doit mentionner dans son rapport de soutenabilité l'avis des membres du jury quant à la soutenabilité de la thèse et ce, dans la case « Observations complémentaires » ;
- La soutenance peut se dérouler par visioconférence avec toutefois la présence obligatoire sur le lieu de soutenance d'au moins trois (3) membres du jury, dont le président et le directeur de thèse.

Point n° 2: Adoption du programme de Manifestations scientifiques proposées par le laboratoire de recherche L.A.R.E.N.J. :

1. Présentation du dossier

Le Conseil scientifique a été saisi de plusieurs propositions de manifestations scientifiques, approuvées par le laboratoire L.A.R.E.N.J. par délibération du 14 décembre 2021 comme suit :

A- Manifestations scientifiques dans le cadre de la célébration des journées nationales et internationales

الرقم	عنوان التظاهرة	رئيس اللجنة العلمية	نوع التظاهرة	تاريخ انعقاد التظاهرة
01	حول علاقة قانون الملكية الفكرية بقانون المنافسة	حمادي زويير	يوم دراسي	26 أفريل 2022
02	الحق في البيئة : (50) خمسون سنة من مؤتمر ستوكهولم لسنة 1972	أسيخ سمير	يوم دراسي	05 جوان 2022
03	الحماية القانونية للاجئ بعد سبعة عقود من اتفاقية عام 1951: بين الواقع والمأمول	أوكيل محمد أمين	ملتقى وطني	20 جوان 2022
04	الحق في النفاذ إلى المعلومة: بين النص والتطبيق	قادري نسيمة	ملتقى وطني	28 سبتمبر 2022
05	السياسة العقابية لمواجهة الهجرة السرية في القانون المقارن	صايش عبد المالك	يوم دراسي	17 أكتوبر 2022

B- Manifestations scientifiques année 2022

الرقم	عنوان التظاهرة	الفرقة المنظمة	رئيس اللجنة العلمية	التاريخ
Colloques internationaux				
1.	النظام القانوني للاستثمار الأجنبي في دول اتحاد المغرب العربي	قانون الاسيثمار والمنافسة أي فعلية للقواعد القانونية	بن هلال ندير	2022
2.	وسائل الإعلام الإلكترونية: بين الضمانات القانونية والحدود العملية	التحكم في التعمير في سياق التنمية المستدامة	يوسفي فايزة	2022
3.	القاعدة التجارية بين الواقع والمأمول	الطفل في خطر	كركان فريد	2022

Colloques nationaux

2022	دموش حكيمة	عقود الأعمال	الصيرفة الإسلامية في القانون الجزائري	.1
2022	حساني خالد	ترشيد السياسة الجنائية نحو بدائل العقوبة	حق الأفراد في الولوج إلى القضاء الدستوري	.2
2022	حمادي زوبير	قانون الاستثمار والمنافسة أي فعالية للقواعد القانونية	حول علاقة قانون الملكية الفكرية بقانون المنافسة	.3
2022	دحماتي عبد السلام	الإشكالات البيئية ورهان التنمية المستدامة وفقا للتشريع الجزائري والتشريعات المقارنة	مستقبل الطاقة بين القانون والاقتصاد	.4
2022	يوسفي فايزة	التحكم في التعمير في سياق التنمية المستدامة	مستجدات النظام الانتخابي الجزائري في مجال الانتخابات المحلية	.5
2022	فوناس سوهيلة	قانون الاستثمار والمنافسة أي فعالية للقواعد القانونية	تفويض المرفق العام المحلي وقواعد المنافسة	.6
2022	طباش عز الدين	الطفل في خطر	الإعلام بين الحرية والضبط	.7
2022	أوكيل محمد أمين	فعالية مبادئ قانون البيئة	الحماية القانونية للاجئين في الممارسة الدولية الراهنة: أية فعالية	.8
2022	طباش عز الدين	الطفل في خطر	الوقاية من جرائم اختطاف الأشخاص ومكافحتها في ضوء القانون رقم 15-20	.9
2022	صايش عبد المالك	إشكالية فعالية القواعد القانونية المتعلقة باللجوء في ظل التحولات الراهنة والقانون الدولي	معضلة اللجوء بين محدودية الحماية واستمرار التفاقم	.10

Journées d'études

2022	كركادن فريد	الطفل في خطر	خصوصية القاعدة التجارية	.1
2022	حمادي زوبير	قانون الاستثمار والمنافسة أي فعالية للقواعد القانونية	حول علاقة قانون الملكية الفكرية بقانون المنافسة	.2
2022	أسيخ سمير	التحكم في التعمير في سياق التنمية المستدامة	الحق في البيئة بين التشريع الوطني والدولي : خمسون سنة بعد مؤتمر	.3
2022	يعقوب زينة	اللامركزية في البلدان المغاربية: الواقع والآفاق	أثر جائحة كوفيد 19 على علاقات العمل	.4
2022	صايش عبد المالك	إشكالية فعالية القواعد القانونية المتعلقة باللجوء في ظل التحولات الراهنة والقانون الدولي	تناقضات النظام الانتخابي الجزائري	.5
2022	صايش عبد المالك	إشكالية فعالية القواعد القانونية المتعلقة باللجوء في ظل التحولات الراهنة والقانون الدولي	السياسة العقابية لمواجهة الهجرة السرية في القانون المقارن	.6
2022	كركادن فريد	الطفل في خطر	النظام القانوني للقاعدة التجارية الالكترونية	.7
2022	كركادن فريد	الطفل في خطر	تأثير جائحة كورونا على القاعدة التجارية	.8
2022	أيت منصور كمال	عقود الاعمال	عقود الاعمال والنظرية العامة للعقد	.9

2. Résolution

Après délibération, le Conseil a émis un avis favorable à l'organisation des manifestations scientifiques proposées.

1. Résolutions approuvées

- 1) Avis favorable aux propositions de Conditions et modalités de soutenance de thèse doctorat.
- 2) Avis favorable à l'organisation des manifestations scientifiques;

2. Recommandations

- 1) Néant.

Le Président du conseil scientifique
de la faculté
ZOUAÏMIA Rachid



Bejaia, le 16 janvier 2022.



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.